

LA GAZETTE D'APACHE

JUIN-JUILLET 2024



Autrement Pour les Aménagements des Contournements de l'Habitat de l'Est Lyonnais A-



Apache tout comme toutes les associations qui composent la fédération FRAC-TURE est une association apolitique et donc nous ne prendrons pas parti pour un candidat ou un autre.

Par contre il nous a semblé important d'avoir le point de vue des 6 candidats de notre circonscription pour connaître leur position sur les projets qui nous concernent.

Pour cela, 2 courriels avec des questionnaires dont vous pourrez prendre connaissance sur notre site <http://apache-mions.fr/> ont été envoyés à chacun

Le premier courriel concerne les mobilités : le passage à 2 X 3 voies de l'A46 Sud, le passage du fret sur la ligne St-Fons/Grenay, le CFA SUD le long de la ligne LGV, le prolongement de l'autoroute A432 au sud de Vienne.

Le deuxième axé sur les nuisances aéronautiques, leur demande de se positionner sur des actions à mener afin de mettre un peu d'ordre dans l'aviation civile, par exemple sur les problèmes de bruit et de localisation des petits avions.

Nous essayerons de vous faire un retour sur les réponses reçues avant le 30 juin...

Concertation mobilité, une danseuse préoccupante :

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur le dossier de la concertation mobilité Sud-Est.

Ce dossier qui commence à dater, nous concerne directement. Passage de l'A46 sud à 2X3 voies, prolongement de l'A432, CFAL Sud, passage de la ligne ferroviaire St-Fons Grenay à 2 X 2 voies, arrivée du Lyon-Turin, tout ces projets s'imbriquent et auront une influence sur notre vie quotidienne et notre santé.

Lors d'une visio-conférence le ministre des transports de l'époque Clément BEAUNE, nous avait dit qu'il allait venir pour annoncer que le projet d'élargissement à 2X3 voies de l'A46 sud était abandonné mais il écartait l'idée de prolonger l'A432 au sud de Vienne. Malheureusement il est parti et aucune annonce dans ce sens n'a été publiée.

Nous avons essayé de prendre contact avec son successeur en l'invitant à venir sur Lyon. Lors de notre réunion publique du mois d'avril à Communay, notre député Jean-Luc Fugit qui nous soutient dans notre action, nous a dit qu'il allait relancer le ministre sur ce sujet et s'il le fallait, il remontrait jusqu'au premier ministre.

La préfète avait annoncé une réunion de synthèse de la concertation avant la fin juin et notre député avait obtenu la visite du ministre des transports début juillet...

Mais depuis les choses ont changé... Une nouvelle fois plus de ministre et même plus de député.

Nous craignons de devoir repartir de zéro mais notre crainte est que ces projets des hauts fonctionnaires parisiens qui se moquent de notre territoire avancent et que nous nous retrouvions devant le fait accompli.

Concertation mobilité du SYTRAL :

Alors que beaucoup de miolands se plaignent de la prestation lamentable des TCL sur Mions avec seulement 2 lignes de bus tortillards et en plus des cars qui ne passent pas entraînent, par exemple, le retard des enfants au lycée ou collège d'où ils sont rejetés des cours... le SYTRAL organisait le jeudi soir 21 septembre 2023 une réunion obligatoire dans le cadre de la concertation mobilité.

Seulement une cinquantaine de personnes dans la salle dont la moitié de Chaponnay qui a informé ses citoyens et un quart de la vallée de l'Ozon.

Il faut dire que la communication sur cette réunion était assez limitée avec un article dans Le Progrès l'avant-veille qui ne fixait ni le lieu, ni l'heure ! On voudrait voir personne, on ne ferait pas mieux.

Comme APACHE l'a souligné lors d'une prise de parole, nous faisons partie des parents pauvres de la Métropole et un sentiment d'injustice nous gagne. Mions et Corbas réunis comptent autant d'habitants qu'Oullins qui dispose du métro ou Tassin la Demi-Lune pour qui on fait une ligne de tramway à grand frais...

Il nous a été répondu que nous n'avions pas une densité en termes d'habitants qui justifiait l'extension d'une ligne de tram et que des études montrent que les gens passent en moyenne une demi-heure dans les transports et le fait d'avoir une ligne de tramway qui irait jusqu'à l'échangeur 15 de Chaponnay/Corbas (avec grand parking relais) ferait que la population se déplacerait plus loin dans les campagnes

En gros, on préfère densifier les villes. Lorsqu'on évoque le manque de places du parking relais de Vénissieux on nous répond que 70% des places sont occupées par des gens qui sont à moins de 2 kms de la gare de Vénissieux et prennent la place de ceux qui viennent de loin.

Au problème d'absence de bus abordé auparavant, on nous répond qu'il manque 170 chauffeurs au SYTRAL. En résumé, laissez votre voiture au garage et débrouillez-vous !

AFFAIRE SDSP (SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PRIEST) ; **Recours APACHE Contre arrêté préfectoral :**



Le 15 avril, APACHE a déposé un recours avec pour objectif de demander l'annulation de l'arrêté préfectoral n° DDPF-DREAL 2023-250 portant autorisation environnementale pour l'extension du dépôt pétrolier situé au 113, chemin du Charbonnier 69800 Saint-Priest.

L'arrêté précité précise : « Les consultations effectuées n'ont pas mis en évidence la nécessité de faire évoluer le projet initial et que les mesures imposées à l'exploitant sont de nature à préserver les nuisances et les risques présentés par les installations ».

Le projet de SDSP consiste en :

- La création de 5 réservoirs de stockage de liquides inflammables pour passer la capacité de stockage de 94 900 m³ à 138 000 m³ soit 45 % d'augmentation
- La création d'un poste de chargement supplémentaire pour camions avec 4 pistes distinctes ;
- L'adaptation du poste chargement/déchargement des wagons ;
- La création de différentes unités propres à permettre le bon fonctionnement de ces installations principales : unités de récupération des vapeurs (URV), zone de stockage d'additifs associée aux nouveaux postes de chargement, pompes, adaptation du réseau électrique, ... ;

Comme précisé dans le dossier, cette extension aura pour conséquence :

- L'augmentation de 55 à 80 % des rejets actuels de COV (composés organiques volatils) par an, soit de l'ordre de 59 tonnes alors que

la capacité de stockage n'augmentera que de 45 % comme précisé précédemment.

- L'augmentation prévisionnelle de la circulation liée à l'augmentation de l'activité du site (plus 130 à 190 camions par jour, soit + 65 à 95 % du trafic actuel, et que des matières dangereuses) soit un débit quotidien à terme de 320 à 380 PL (page 152, pièce E).
- Un impact local majeur sur la qualité de l'air qui en découle.

On prend en compte les risques à l'intérieur de l'enceinte de la société mais l'accumulation au niveau des risques notamment au niveau de l'autoroute A46 Sud est majeure.

La prise en compte de ces arguments devrait à l'évidence contraindre de stopper ce projet.

Les conseils municipaux des communes voisines à SDSP, dont Mions, ont voté contre ce projet mais étrangement, aucune n'a fait le pas de déposer un recours contre l'arrêté préfectoral, au contraire d'APACHE, mais aussi de la fédération FRACTURE et des associations COVIFER (Corbas) et NASA 4643 de St-Priest.

Le but de SDSP est de réduire le stockage du port Edouard Herriot à Lyon et reporter ce stockage à Saint-Priest. Cette société est déjà classée risque SEVESO et proche d'une autre qui est dans le même cas. Une nouvelle fois notre territoire sert de poubelle à la Métropole.

Le dossier est maintenant en cours d'instruction et nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les suites de cette affaire.

APACHE et les PFAS :

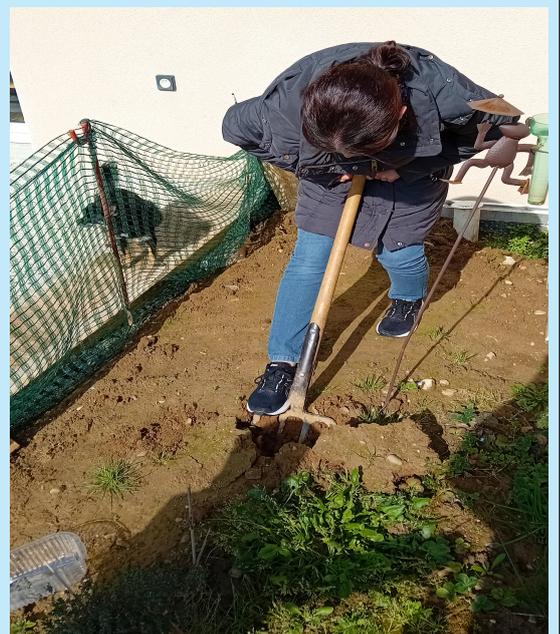
Nous vous avons informé dans notre dernière gazette que nous avons participé à une campagne d'analyse de présence de PFAS dans la terre de différentes communes, Mions et alentours ainsi que la réalisation de 2 prélèvements d'eau sur Mions

Ces prélèvements sont partis dans un laboratoire d'une université au Canada avec lequel nous coopérons. Nous venons d'avoir les résultats au niveau des prélèvements de l'eau, un prélèvement d'eau du robinet et l'autre d'un puits donc de la nappe phréatique sous Mions.

POUR L'EAU, TOUT EST CONFORME.

La valeur pour la somme de tous les PFAS analysés (77 au total) se situe entre 20 et 30 ng /L. Le seuil limite maximum est de 100 ng/L.

Nous attendons les résultats sur les prélèvements de terre pour refermer ce dossier.





PLU-H de MIONS Projet de modification N°4 :

Contribution association APACHE.

Qu'est-ce que le PLU-H (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat) ?

C'est le document qui sert de référence pour la délivrance des autorisations liées au droit des sols et la délivrance des permis de construire. Comme c'était affiché sur les panneaux lumineux de la ville, ce document était consultable au CATEM et vous pouviez émettre votre avis. C'est ce que nous avons fait et voici ce que nous avons noté :

Des points positifs avec le renforcement de la présence de la nature sur la commune.

Aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de services et d'équipements, le titre est intéressant mais que sera la mise en œuvre ?

A ce jour ces terres sont agricoles (secteur Charbonnier, Louis Blériot, rue Victor Hugo et Yves Farge), elles vont devenir une zone de logements, équipements publics et commerces.

Le projet consiste à bon escient à revoir certains points du PLU précédent qui avait acté cette évolution en augmentant la part de la végétalisation c'est bien mais avec quels commerces ? Mions compte plus de 14000 habitants et la structure commerciale n'est pas vraiment en adéquation avec la population

Avec un prix moyen du logement proche de 4000€/m², les supermarchés sont des enseignes hard discount. 2 boulangeries, 2 magasins presse, 1 boucher, 1 vendeur de fruits et légumes, 1 fleuriste, 3 pharmacies et c'est tout. Aucune création dans l'alimentaire depuis plus de 10 ans.

Par contre les offres d'agences bancaires et immobilières pullulent ainsi que les coiffeurs. La création de commerces doit se faire en tenant compte des lacunes de l'offre actuelle.

A un moment où on demande aux habitants de la Métropole de Lyon de laisser leur voiture au garage, il est logique d'avoir une offre adaptée qui comble ces lacunes.

- 1) Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie (79)
- 2) A noter une remarque dans ce PLU pour le secteur Nord Centre-ville (page 43)

Ce secteur de faible densité présente un grand potentiel de renouvellement si vellités d'évolution du supermarché et des parcelles pavillonnaires qui l'entourent.

Une contradiction semble exister entre le fait d'annoncer qu'il faut repenser le schéma de circulation pour décharger le centre-ville : (Rue de l'Egalité, Route de Saint-Priest, Allée du Château).et que l'on propose l'élargissement de ces mêmes voies (sur le tableau intitulé Emplacements réservés de voiries)

La revitalisation de l'offre de commerce pour une commune de près de 14000 habitants semble le parent pauvre du dossier.

Nous nous posons des questions par rapport au point 4 de la page 41/43 intitulée « réserve de voirie ».

4	A 7 BIS de : Limite communale de Corbas à : Limite communale de St Pierre de Chandieu	Création de voie	ETAT
---	---	------------------	------

Nous sommes opposés à toute création de voirie importante cherchant à rajouter du trafic routier et de la pollution sur notre commune qui est déjà bien servie sur ce sujet.